



VILLE DE GIF

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

13 décembre 2022

**Objet :** Question II-1 de l'ordre du jour  
Tableau des effectifs – Modification  
(2022-12-13-DCM 80)

Le Conseil municipal de la commune de Gif-sur-Yvette, légalement convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni en séance publique le 13 décembre 2022 à 21 heures, sous la présidence de monsieur Michel BOURNAT, maire,

### PRESENT(E)S :

M. BOURNAT, maire,  
M. CAUCHETIER, Mme MERCIER, M. ZIGNA, Mme LANSIART, M. BARRET (*à partir de la question IV-1 incluse*), M. FASOLIN, M. DUPUY, Mme LAVARENNE (*à partir de la question II-2 incluse*), adjoint(e)s au maire,  
M. FAUBEAU, Mme RAVINET, M. TOURNEUR, M. GARSUAULT, Mme TOURNIAIRE, conseillères(ers) municipales(aux) délégué(e)s,  
M. ROMIEN, Mme ASMAR, M. BOURIOT, Mme BOUCHEROY, M. NISS, Mme TARREAU, M. LEHN, Mme NOIROT, Mme LENZ, M. MANIL, Mme BAGUE, M. DE MONTMOLLIN, Mme LE ROY, M. HAVEL, conseillères(ers) municipales(aux),

### ABSENT(E)S EXCUSE(E)S REPRESENTE(E)S

M. BARRET, adjoint au maire, a donné pouvoir jusqu'à son arrivée à M. CAUCHETIER, Mme FAURIAUX-RÉGNIER, adjointe au maire, a donné pouvoir à M. FASOLIN, Mme BAURDART, adjointe au maire, a donné pouvoir à Mme TOURNIAIRE, Mme SOULEZ, conseillère municipale déléguée, a donné pouvoir à M. BOURIOT, M. BERTON, conseiller municipal, a donné pouvoir à Mme MERCIER, Mme BARBÉ, conseillère municipale, a donné pouvoir à M. ZIGNA, Mme LARDIER, conseillère municipale, a donné pouvoir à M. ROMIEN,

### ABSENT(E)S EXCUSE(E)S NON REPRESENTE(E)S

Mme LAVARENNE, adjointe au maire, (*jusqu'à la question II-1 incluse*),  
M. CLAUSSE, conseiller municipal,

- soit 33 conseillères(ers) municipales(aux) présent(e)s ou représenté(e)s, jusqu'à la question II-1 incluse,
- soit 34 conseillères(ers) municipales(aux) présent(e)s ou représenté(e)s, à partir de la question II-2 incluse,

**SECRETAIRE :** M. ROMIEN

« Le maire de Gif-sur-Yvette certifie que la convocation du Conseil municipal a été affichée à la porte des services municipaux de la mairie, de la mairie annexe de Chevry-Belleville et de la mairie-annexe de Moulon, et transmise de manière dématérialisée aux conseillers municipaux, conformément à l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales ».



MAIRIE DE GIF-SUR-YVETTE

9, square de la Mairie - 91190 Gif-sur-Yvette

Tél. : 01 69 18 69 18 - Courriel : [contact@mairie-gif.fr](mailto:contact@mairie-gif.fr) - Site Internet : [www.ville-gif.fr](http://www.ville-gif.fr)

Accusé de réception en préfecture  
091-219102720-20221213-2022-DCM-80-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2022  
Date de réception préfecture : 15/12/2022

**PERSONNEL – Tableau des emplois et des effectifs – Modification**

Le Conseil municipal,

- sur rapport de monsieur le maire,
- **VU** le Code général des collectivités territoriales,
- **VU** le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1,
- **VU** la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- **VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- **VU** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
- **VU** la délibération du 15 novembre 2022 relative à la modification du tableau des emplois et des effectifs,
- **CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,
- **CONSIDERANT** la nécessité d'aménager le tableau des effectifs pour prendre en compte les ajustements liés aux évolutions de carrière et de tenir compte de l'évolution de l'activité des services de la commune,
- **CONSIDERANT** le besoin de recruter en raison des départs et la nécessité de créer les postes en adéquation avec les profils des futurs agents recrutés, tout en maintenant à l'équilibre le nombre de postes budgétés en supprimant des postes devenus vacants,
- **CONSIDERANT** que les emplois créés peuvent également être occupés par un agent contractuel recruté au titre des articles L. 332-8, L. 332-13, L. 332-14, L. 332-23 et suivants du Code général de la fonction publique, conformément à la procédure de recrutement précisée par le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ayant le diplôme requis pour le grade correspondant et dont la rémunération sera comprise entre l'indice brut le plus bas et l'indice brut le plus haut du grade concerné,

**DÉLIBÈRE,**

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **MODIFIE**, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération, le tableau des emplois et des effectifs, portant à 439 le nombre d'emplois budgétés, ~~comme suit :~~

Grade	Catégorie	Type temps	Quotité	Création	Suppression	Total
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	Temps complet	35	3	0	3
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	Temps complet	35	5	0	5
Agent de maîtrise principal	C	Temps complet	35	3	0	3
Agent social principal de 1ère classe	C	Temps complet	35	1	0	1
Animateur principal de 2ème classe	B	Temps complet	35	1	0	1
Agent de maîtrise	C	Temps complet	35	0	-3	-3
Adjoint technique territorial	C	Temps complet	35	0	-2	-2
Rédacteur	B	Temps complet	35	0	-2	-2
Rédacteur principal de 1ère classe	B	Temps complet	35	0	-1	-1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	Temps complet	35	0	-1	-1
Infirmier territorial en soins généraux hors classe	A	Temps complet	35	0	-1	-1
Sage-femme de classe normale	A	Temps complet	35	0	-1	-1
Sage-femme hors classe	A	Temps complet	35	0	-1	-1
Ingénieur	A	Temps complet	35	0	-1	-1
<b>Total général</b>				<b>13</b>	<b>-13</b>	<b>0</b>

- **ADOPTE** ledit tableau des emplois et des effectifs (daté décembre 2022) tel qu'annexé à la présente délibération,

- **DIT** que les emplois créés pourront également être occupés par un agent contractuel recruté au titre des articles L. 332-8, L. 332-13, L. 332-14, L. 332-23 et suivants du Code général de la fonction publique, conformément à la procédure de recrutement précisée par le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ayant le diplôme requis pour le grade correspondant et dont la rémunération sera comprise entre l'indice brut le plus bas et l'indice brut le plus haut du grade concerné,

- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au budget de la commune.

Le maire,  
  
Michel BOURNAT

Rendu exécutoire par :

- la transmission en préfecture le : **15 DEC. 2022**

- la publication par voie dématérialisée sur le site de la commune le : **15 DEC. 2022**

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, par voie postale ou dématérialisée via l'application « Télérecours-Citoyens » (<https://citoyens.telerecours.fr>)

Accusé de réception en préfecture  
091-219102720-20221213-2022-DCM-80-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2022  
Date de réception préfecture : 15/12/2022

**Tableau des emplois et des effectifs (daté décembre 2022)**

Filière	Grade	CAT	Type temps	Quotité travail	Tableau des effectifs
Administrative	Adjoint administratif territorial	C	Temps complet	35,00	12
	Adjoint administratif territorial	C	Temps non complet	17,50	2
	Adjoint administratif territorial	C	Temps non complet	28,00	1
	Adjoint administratif territorial	C	Temps non complet	30,00	3
	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	Temps complet	35,00	16
	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	Temps complet	35,00	17
	Attaché	A	Temps complet	35,00	15
	Attaché hors classe	A	Temps complet	35,00	1
	Attaché principal	A	Temps complet	35,00	7
	Rédacteur	B	Temps complet	35,00	18
	Rédacteur principal de 1ère classe	B	Temps complet	35,00	3
	Rédacteur principal de 2ème classe	B	Temps complet	35,00	5
	Rédacteur principal de 2ème classe	B	Temps non complet	17,50	1
<b>Total Administrative</b>					<b>101</b>
Animation	Adjoint territorial d'animation	C	Temps complet	35,00	35
	Adjoint territorial d'animation	C	Temps non complet	11,03	1
	Adjoint territorial d'animation	C	Temps non complet	29,83	1
	Adjoint territorial d'animation	C	Temps non complet	30,00	5
	Adjoint territorial d'animation	C	Temps non complet	20,00	2
	Adjoint territorial d'animation	C	Temps non complet	25,00	4
	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	Temps complet	35,00	3
	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	Temps complet	35,00	10
	Animateur	B	Temps complet	35,00	7
	Animateur principal de 1ère classe	B	Temps complet	35,00	2
Animateur principal de 2ème classe	B	Temps complet	35,00	2	
<b>Total Animation</b>					<b>72</b>
Croix-Rouge Française	CR Auxiliaire de puériculture	C	Temps complet	35,00	2
	CR Educateur de jeunes enfants	C	Temps complet	35,00	1
	CR Employé de crèche	C	Temps complet	35,00	1
<b>Total Croix-Rouge Française</b>					<b>4</b>
Culturelle	Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	Temps complet	35,00	1
<b>Total Culturelle</b>					<b>1</b>
EMPLOIS COMMUNAUX	Assistante maternelle	Emp	Temps complet	35,00	5
<b>Total EMPLOIS COMMUNAUX</b>					<b>5</b>

Filière	Grade	CAT	Type temps	Quotité travail	Tableau des effectifs
Emplois fonctionnel	Directeur général adjoint des services des communes 20 à 40.000 hab.	A	Temps complet	35,00	3
	Directeur général des services des communes 20 à 40.000 hab.	A	Temps complet	35,00	1
<b>Total Emplois fonctionnels</b>					<b>4</b>
Médico-Sociale	Agent social	C	Temps complet	35,00	9
	Agent social principal de 1ère classe	C	Temps complet	35,00	2
	Agent social principal de 2ème classe	C	Temps complet	35,00	5
	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles	C	Temps complet	35,00	2
	Agent spécialisé principal de 2ème	C	Temps complet	35,00	4
	Assistant socio-éducatif	A	Temps complet	35,00	2
	Auxiliaire de puériculture de classe	B	Temps complet	35,00	12
	Auxiliaire de puériculture de classe	B	Temps non complet	28,00	2
	Auxiliaire de puériculture de classe	B	Temps complet	35,00	11
	Educateur territorial de jeunes enfants	A	Temps complet	35,00	6
	Educateur territorial de jeunes enfants	A	Temps non complet	28,00	1
	Educateur territorial de jeunes enfants de classe e	A	Temps complet	35,00	4
	Educateur territorial de jeunes enfants de classe e	A	Temps non complet	31,50	1
	Médecin de 1ère classe	A	Temps non complet	14,00	1
	Psychologue hors classe	A	Temps non complet	6,58	1
	Puéricultrice	A	Temps complet	35,00	2
	Puéricultrice hors classe	A	Temps complet	35,00	3
	Sage-femme de classe normale	A	Temps complet	35,00	0
	Sage-femme hors classe	A	Temps complet	35,00	0
	Infirmier territorial en soins généraux	A	Temps complet	35,00	1
<b>Total Médico-Sociale</b>					<b>69</b>
Police municipale	Brigadier-chef principal	C	Temps complet	35,00	6
	Chef de service de police municipale	B	Temps complet	35,00	1
	Gardien-brigadier	C	Temps complet	35,00	3
<b>Total Police municipale</b>					<b>10</b>
Sportive	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	B	Temps complet	35,00	2
<b>Total Sportive</b>					<b>2</b>

Filière	Grade	CAT	Type temps	Quotité travail	Tableau des effectifs
Technique	Adjoint technique territorial	C	Temps complet	35,00	82
	Adjoint technique territorial	C	Temps non complet	18,00	1
	Adjoint technique territorial	C	Temps non complet	19,50	1
	Adjoint technique territorial	C	Temps non complet	30,00	1
	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	Temps complet	35,00	10
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	Temps complet	35,00	34
	Agent de maîtrise	C	Temps complet	35,00	13
	Agent de maîtrise principal	C	Temps complet	35,00	18
	Ingénieur	A	Temps complet	35,00	2
	Ingénieur principal	A	Temps complet	35,00	2
	Technicien	B	Temps complet	35,00	5
	Technicien principal de 1ère classe	B	Temps complet	35,00	2
<b>Total Technique</b>					<b>171</b>
<b>Total général</b>					<b>439</b>